



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Mercredi 23 avril 2025	<b>Heure de départ</b>	18 h 00	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 15 °C)	<b>Vent</b>	18 km/h (Nord-Ouest)	
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b> 73/88
<b>Total des paris mutuels</b>	\$ 112,202			
<b>Vétérinaire contacté</b>	Dr L. Attack Berthiaume	<b>Réunion de paddock</b>	Réunion d'entretien des pistes	

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Examen avec le conducteur, Stéphane Pouliot, concernant sa stimulation du "SHOTGUN JERRY", lors de la Course 4, disputée le 20 avril.  
Après avoir visionné la vidéo de la course et discuté de la règle 22.23.03(b) de la CAJO (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable), le comité a remis sa décision à plus tard.

### Courses :

- Enquête et objection du conducteur** concernant l'obstruction possible au #7, "NORTHERN PROFESSOR", (Guy Gagnon), par le #5, "GREENLEAF", (Jonathan Lapointe), après le poteau de ¾ de mille.  
Après avoir discuté avec les deux conducteurs (M. Gagnon a déclaré que le #5 avait aplati son pneu ; M. Lapointe a déclaré que son cheval était sur une ligne

et qu'il s'était cabré) et après avoir revu la vidéo de la course, il a été déterminé que le #5 avait aplati le pneu extérieur du #7 (inscrit dans la statistique avec de l'équipement brisé) après le poteau de  $\frac{3}{4}$  de mille.

L'objection a été retenue.

Le #5 a terminé en 4<sup>e</sup> position et a été placé en 7<sup>e</sup> position pour avoir causé l'obstruction (règle 22.09 de la CAJO).

Aucune sanction n'a été imposée à M. Lapointe, car le #7 déviait clairement vers l'intérieur.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/D4iycyCSCXE>

2. Rien à signaler.

3. Rien à signaler.

4. **Enquête** au sujet du #5, "DONATOVER", (Pascal Berube), quant aux règles sur les bris d'allure.

Le #5 a fait un bris d'allure dans le dernier droit sans enfreindre les règles sur les bris d'allure.

Aucun changement n'a été apporté à l'ordre d'arrivée.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/IFwpRNFpE9g>

Examen des bris d'allure survenus aux #2, "YO CHEYENNE", (Stephane Pouliot), et #3, "THE MAGIC OF LIFE", (Robbie Robinson), avant le poteau de  $\frac{1}{4}$  de mille et après le départ, respectivement.

Le #3 a fait un bris d'allure pendant plus de 25 foulées.

Il a terminé la course en 5<sup>e</sup> position et a été placé en 6<sup>e</sup> position (la dernière) selon la règle 22.27.02 de la CAJO (bris d'allure prolongé).

Le #2 devra se qualifier pour des bris d'allure survenus dans des courses consécutives sur une piste rapide.

L'entraîneur en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

5. **Enquête** au sujet du #2, "STORMONT FRIENDLY", (Ryan Guy), concernant le bris d'allure survenu avant le départ possiblement causé par un bris d'équipement (protège genou).

Après avoir examiné les angles de la vidéo de la course, il n'y avait aucune preuve de bris d'allure avant le départ du #2 qui avait déjà dépassé le poteau de remboursements lorsque le juge de départ a relâché le peloton.

Il est réputé avoir reçu un bon départ et qui a terminé la course avec de l'équipement brisé.

La photo électronique n'est pas disponible en raison de changements d'équipement du système programmés à un moment inopportun.

La décision finale des juges conformément à la règle 33.09 de la CAJO a été annoncée, bien qu'il n'y ait eu aucune difficulté à séparer les chevaux à la ligne d'arrivée.

Rien d'autre à signaler.

6. Rien à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Rien à signaler.

**Réclamations :**

**Course 1**

Le #8, "CS GOLDPOLICY" (1), pour \$ 18,000, par Jamie Copley et Kimberly Eaton (Jamie Copley, entraîneur).